

Références 2007

l'action culturelle

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

contre l'illettrisme

la lutte contre l'illettrisme ne relève pas des missions traditionnelles de la culture. Cependant, l'observation d'une série d'expériences, celles où le monde culturel participe à la lutte contre l'illettrisme, fait apparaître que le détour par certaines pratiques artistiques, espaces de l'imaginaire et de la création, peut dans bien des situations s'accompagner d'un retour de l'envie d'apprendre à lire et à écrire. L'action culturelle peut favoriser la maîtrise du français. Aujourd'hui, de plus en plus nombreux sont les institutions culturelles et les artistes qui accompagnent les parcours de prévention, de formation et

Outil de communication par excellence, la langue permet à chacun d'entre nous d'exprimer ses idées, de s'affirmer au sein de la société, d'exercer ses droits de citoyen éclairé. La maîtrise du français est l'une des conditions d'accès à la culture. Or, face à la lecture et à l'écriture, force est de constater que nous ne sommes pas égaux. En France, aujourd'hui, on compte plus de trois millions d'illettrés et un nombre encore plus important de personnes peu à l'aise avec la lecture et l'écriture. Ne pas posséder ces savoirs fondamentaux cristallise un ensemble de détresses sociales, familiales et professionnelles. Le droit à l'éducation ne s'arrête pas à l'enseignement scolaire. Des forces vives de la Nation, administrations publiques et locales, associations, mouvements d'éducation populaire, entreprises et syndicats, se mobilisent pour offrir une seconde chance à ceux qui, à la suite d'aléas familiaux ou sociaux, n'ont pas acquis à l'école le bagage linguistique minimum.

l'action culturelle

contre l'illettrisme

Enrayer la progression de l'illettrisme exige des politiques publiques transversales et une large mobilisation des acteurs du champ social, éducatif, de la formation professionnelle, de la politique de la ville et du secteur culturel. En tant que telle, la lutte contre l'illettrisme ne relève pas des missions traditionnelles de la culture. Cependant, l'observation d'une série d'expériences fait apparaître que le détour par certaines pratiques artistiques, espaces de l'imaginaire et de la création, peut dans bien des situations s'accompagner d'un retour de l'envie d'apprendre à lire et à écrire. L'action culturelle peut favoriser la maîtrise du français. Aujourd'hui, de plus en plus nombreux sont les institutions culturelles et les artistes qui accompagnent les parcours de prévention, de formation et de valorisation des acquis. Dans le fil conducteur de cet investissement, il faut souligner le rôle des bibliothèques, ainsi que la pratique du conte et du théâtre dans la réappropriation de sa langue.

Dans la mesure où l'accès aux œuvres de l'esprit dépend pour une grande part des compétences linguistiques de chacun, il revient au ministère de la culture de rapprocher le monde de la culture et celui de la formation linguistique et d'assumer la fonction sociale de l'action culturelle dans la politique de lutte contre l'illettrisme.

Action culturelle et lutte contre l'illettrisme, quelles modalités ?

La contribution des arts et de la culture à la lutte contre l'illettrisme est un enjeu nouveau pour l'action culturelle. Chaque champ culturel se caractérise par une forme d'action qui lui est propre. L'approche de la question de l'illettrisme dans les bibliothèques n'est pas de même nature que celle des musées, qui est elle-même différente de l'implication des arts plastiques.

D'une manière générale, l'intervention culturelle dans la lutte contre l'illettrisme ne saurait se réduire à de simples pratiques de « consommation » culturelle dans une perspective de développement du public de la culture. Les actions dont il est question ici sont encadrées et s'intègrent dans des programmes de formation linguistique. Les collections, les œuvres, un atelier animé par un artiste, sont autant de supports propices à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

La réussite de la collaboration entre les acteurs culturels et ceux de la lutte contre l'illettrisme repose sur une distribution harmonieuse des rôles entre les partenaires engagés dans le projet (animateurs, artistes, médiateurs culturels, formateurs...). On peut discerner deux modalités d'intervention. La première prend la forme de **visites d'institutions culturelles** proposées à des personnes inscrites dans des programmes de formation. Dans ce cadre, la collaboration des

services éducatifs, des publics et de la médiation culturelle de ces institutions est fondamentale afin de préparer au mieux la visite avec les formateurs. La seconde modalité nécessite **l'intervention dans les sessions de formation d'artistes, de plasticiens, d'écrivains** qui viennent animer un atelier s'intégrant dans un processus de formation à la lecture et à l'écriture.

La diversité du monde culturel offre des supports multiples à la lutte contre l'illettrisme : les institutions culturelles (bibliothèques, musées, théâtres, centres chorégraphiques...), les structures culturelles (compagnies de théâtre ou de danse, associations...), les artistes (plasticiens, chanteurs, écrivains...). Nombreuses sont les actions déjà engagées dans des domaines tels que le livre, les musées, le théâtre, le conte, les arts plastiques ou encore la culture scientifique et technique... Encore peu exploitées, certaines ressources culturelles peuvent accompagner également des actions de formations linguistiques : chantiers de jeunes bénévoles, de fouilles ou de restauration, réseau du patrimoine ethnologique...

Sur cette base, les formateurs à la lecture et à l'écriture disposent d'une « ingénierie artistique et culturelle » leur permettant d'imaginer de **nouvelles dynamiques pédagogiques** de nature à développer dans le public la motivation nécessaire à la réussite du parcours de formation.

3

« La culture est le patrimoine de tous et nombre de partenaires, ministères, collectivités territoriales, associations, organismes et entreprises contribuent, chacun dans leur secteur d'action, à son développement. L'investissement culturel est essentiel à la lutte contre l'illettrisme ».

Extrait du premier Plan national d'action de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme 2002-2003

La lutte contre l'illettrisme au plus près des territoires

Synthèse de l'ouvrage *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*

Ce livre est le résultat d'une étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles avec le soutien de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme et de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (ministère de la Culture et de la Communication). Elle a été confiée à Marie-Christine Bordeaux, chercheur à l'université Grenoble III, Martine Burgos, sociologue à l'École

des hautes études en sciences sociales de Paris et Christian Guinchard, sociologue à l'université de Haute-Alsace.

Cette étude analyse l'apport des pratiques culturelles à la lutte contre l'illettrisme à partir des problématiques suivantes : « *Où se situe la responsabilité sociale de l'action culturelle dans la lutte*

contre l'illettrisme ? », « Quels sont les enjeux des actions artistiques menées sur les territoires observés ? », « Quels sont les effets pour les illettrés ? », « Comment ces actions sont-elles conduites ? » Elle a été conduite de fin 2003 au printemps 2004 sur trois territoires : le département de l'Ain et les villes de Roubaix et de Nancy. L'enquête est constituée d'entretiens auprès de professionnels de la lutte contre l'illettrisme, de l'action sociale, de la formation pour adultes, de représentants d'institutions culturelles et d'artistes. Dans les trois territoires étudiés, l'éventail des acteurs culturels impliqués dans la lutte contre l'illettrisme est large. On peut citer les bibliothèques, fortement identifiées comme étant les lieux « symboles de l'écrit », les musées, objets de visites fréquemment organisées et dont l'accès aux œuvres présentées est facilité par la présence de médiateurs culturels. Quant aux arts vivants, des rencontres avec des artistes sont régulièrement organisées dans le cadre des programmes de formation à la lecture et à l'écriture. Il apparaît que l'ensemble de ces actions utilisant le vecteur de l'art et de la culture dans les pratiques de formation permet d'aborder différemment les problèmes des personnes qui sont en difficulté avec l'écrit et la lecture.

La ville de Nancy

À Nancy, 105 000 habitants, des dispositifs de coopération entre les acteurs du champ culturel et ceux de la formation ont vu le jour depuis quelques années. « Culture et lien social » est le nom donné au forum permanent porté par le conseil général de Meurthe-et-Moselle. Ce forum associant notamment la ville de Nancy et la préfecture de Meurthe-et-Moselle est chargé de recenser et de capitaliser les modes de collaboration entre les professionnels de l'action sociale et de la culture. La charte du forum défend « la pratique culturelle comme moyen d'épanouissement personnel et de rétablissement du lien social » et appelle au « développement du partenariat entre le champ culturel et le champ social ».

Le théâtre de la Manufacture et le Musée des Beaux-Arts de la ville de Nancy sont engagés dans cette politique de coopération avec le secteur social. Les services éducatifs de ces institutions organisent des ateliers d'écriture et des visites spécifiques pour les populations en difficulté sociale et en particulier pour un public illettré inscrit dans une démarche de formation.

La ville de Roubaix

Roubaix, deuxième ville de l'agglomération lilloise au fort taux de chômage (près de 32 % de la population), est la plus jeune ville d'Europe. La ville a entrepris depuis plusieurs années des projets culturels d'envergure (les Ballets du Nord, le musée d'Art et d'Industrie, les Archives du monde du travail). La mobilisation des acteurs de la société civile roubaisienne est importante dans la lutte contre les différents facteurs de l'exclusion dont l'illettrisme.

Le Centre université-économie d'éducation permanente (CUEEP), chargé de la coordination du réseau Lire (Lire Réussir Ensemble) sur la région de Roubaix est un organisme de formation rattaché à l'université des sciences et technologies de Lille. Spécialisé dans la recherche relative à la formation pour adultes, le CUEEP a mis en place en 1997 des ateliers de découverte culturelle et d'expression créative s'inscrivant dans une démarche plus globale de formation à la lecture et à l'écriture.

Le département de l'Ain

Dans le département rural de l'Ain, la lutte contre l'illettrisme bénéficie d'une organisation spécifique autour d'un maillage territorial constitué de sept plates-formes d'accueil et de formation pour adultes. Les activités culturelles menées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme dans ce département se caractérisent par l'éclectisme. Les plates-formes insèrent dans leurs programmes de formation de nombreuses activités artistiques, dont un certain nombre se pratique au sein même de lieux culturels (bibliothèques, musées, sites historiques).

Atelec, une des plates-formes d'accueil et de formation de ce réseau territorial, construit des projets destinés aux personnes illettrées en coopération avec de nombreux partenaires des secteurs de la lecture, du patrimoine, des beaux-arts, de l'art contemporain, du théâtre, de la danse... Les actions menées prennent deux formes : la venue de stagiaires dans les lieux culturels et la participation dans les ateliers de formation d'artistes, de plasticiens, d'artisans d'art, de chanteurs, de comédiens et d'écrivains. Dans les deux cas, les animateurs d'Atelec s'inspirent de ces rencontres avec la culture pour développer des activités pédagogiques autour de l'écrit et de la lecture.

La Semaine de la langue

française est organisée, en France et à l'étranger, au printemps, autour de la Journée internationale de la francophonie, le 20 mars. Cette opération est à la fois un temps de réflexion permettant de faire prendre conscience à nos concitoyens qu'ils sont, avec tous les autres francophones, les acteurs de la vitalité du français mais également une occasion festive de présenter la richesse et la variété du français et de valoriser, à travers la francophonie, son caractère fédérateur d'un espace culturel original à travers le monde. Le principe de la campagne de la Semaine de la langue française consiste à proposer au public une sélection de dix mots, qui sert de fil rouge aux manifestations organisées durant la dizaine de jours que dure l'opération. De nombreuses initiatives lancées par des associations et des organismes de lutte contre l'illettrisme utilisent cette sélection de Dix mots comme support pédagogique afin de favoriser l'expression individuelle et l'insertion sociale et culturelle de leur public.

www.semainelf.culture.fr

L'action de la médiathèque d'Albertville

Coordonnées par la médiathèque d'Albertville et le réseau « *Illettrisme et communication* », des actions intégrées à des programmes de formation ont été menées en 2006, pour faciliter l'accès à l'expression de populations en situation d'exclusion linguistique. En raison de son caractère pluridisciplinaire, le dispositif de la « *Caravane des dix mots* » porté par le Théâtre des Asphodèles de Lyon s'est investi dans cette démarche. Pendant deux mois, les participants aux ateliers de formation à l'écriture et à la lecture ont travaillé à partir des dix mots de la Semaine de la langue française. Le point d'arrivée fut, en clôture de la Semaine de la langue française, une présentation au public de la médiathèque des productions (contes, nouvelles, dessins...) réalisées dans les ateliers.

L'implication du ministère de la Culture

Depuis près d'une vingtaine d'années, le ministère de la Culture et de la Communication œuvre pour renforcer la coopération entre les institutions culturelles, les artistes et les réseaux de lutte contre l'illettrisme. **La direction du livre et de la lecture** (DLL) est la première direction ministérielle à s'investir dans ce domaine. Équipements culturels de proximité les plus fréquentés par les Français (environ 18 000 lieux de lecture sur l'ensemble du territoire), les bibliothèques participent à la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme notamment en nouant des partenariats avec des associations et des organismes de formation de base. Elles sont aidées en cela par les médiateurs du livre qui mettent en place des actions autour de la lecture publique et élaborent des formes spécifiques d'ateliers d'écriture.

La politique de contractualisation du ministère est un moyen efficace pour créer une véritable dynamique et favoriser la synergie entre les acteurs culturels et sociaux susceptibles d'œuvrer pour une meilleure maîtrise de la langue. Ces dispositifs, coordonnés par **la délégation au développement et aux affaires internationales** (DDAI) et mis en place au niveau national et territorial, sont identifiés sous les intitulés « *politiques territoriales* », « *politiques de la ville* », « *lutte contre les exclusions* » ou « *actions en direction des publics spécifiques* ». **La délégation générale à la langue française et aux langues de France** (DGLFLF), chargée de la coordination de la politique linguistique au plan interministériel, s'investit pour que soit pris en compte l'objectif de maîtrise de la langue et son corollaire, la lutte contre l'illettrisme, dans le plus grand nombre de politiques contractuelles. D'ores et déjà, un certain nombre de procédures, de conventions et de contrats territoriaux font explicitement référence à des objectifs de prévention et de résorption de l'illettrisme, le programme « *culture en prison* » en particulier.

À l'échelon déconcentré, **les directions régionales des affaires culturelles** prennent également part à la lutte contre l'illettrisme. Une circulaire du 3 décembre 2004 signée du ministre de la culture les invite « *à favoriser la création de liens entre les acteurs du champ social et les institutions culturelles. Pour y parvenir, des modes originaux de collaboration seront recherchés entre les services de l'État (directions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle, directions régionales des affaires sociales, sous-préfet ville, administration pénitentiaire...), certains organismes publics (caisses d'allocations familiales, missions locales, ANPE...), les collectivités territoriales, les institutions culturelles, les artistes et les associations du champ social (association de lutte contre les exclusions, de lutte contre l'illettrisme, centres d'accueil ou sociaux, associations d'éducation populaire, épiceries sociales...)* ».

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication est membre du conseil d'administration de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCL) : la délégation générale à la langue française et aux langues de France le représente dans cette instance. Il contribue également au fonctionnement de l'agence par la mise à disposition d'un chargé de mission et par le financement de projets spécifiques.

L'illettrisme : faits et chiffres

Repris par l'Unesco en 1979, le mot illettrisme a été proposé dans les années 1970 par Geneviève Anthonioz-de Gaulle et le mouvement ATD-Quart-Monde pour désigner **les personnes qui sont sorties du système scolaire sans maîtriser la lecture ni l'écriture. Ce concept se distingue de l'analphabétisme, qui s'applique aux personnes qui n'ont jamais appris à lire et à écrire parce qu'elles ne sont jamais allées à l'école.**

Sont en difficulté pour lire et écrire :

- plus de 10 % de la population française âgée de 18 à 65 ans, le taux atteint 19 % chez les 55-65 ans (Insee, Information et vie quotidienne, 2002) ;
- 10 % des garçons et filles âgés de 17-18 ans, dont 4,5 % en grave difficulté (Journée d'appel et de préparation à la Défense, 2005).

Le dispositif mis en place pour lutter contre l'illettrisme est constitué notamment par :

- *la loi d'orientation de lutte contre les exclusions (29 juillet 1998)* qui fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale, prise en compte par le service public de l'éducation, par les personnes publiques et privées assurant une mission de formation ou d'action sociale (art. 149) ;
- *la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au*

dialogue social : en vertu de ce texte, les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie, dont bénéficie chaque salarié ;

- *le Programme insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL)*, qui a notamment pour mission de développer la maîtrise des apprentissages fondamentaux, dans une démarche d'insertion, d'adaptation et de progression professionnelle.

Avec le ministère de la Culture et de la Communication, les principaux ministères impliqués dans la lutte contre l'illettrisme sont le ministère chargé de l'emploi pour le dispositif IRILL, le ministère de la Justice, pour les programmes à destination des détenus illettrés et des jeunes sous protection judiciaire, le ministère de la Défense, dans le cadre des Journées d'appel et de préparation à la défense et le ministère chargé de l'éducation nationale, sur le plan de la prévention de l'illettrisme dans le système scolaire.

Enfin, deux organismes publics, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSE) animent la politique de lutte contre l'illettrisme sur notre territoire.

6

Bibliographie :

- *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, Observatoire national des politiques culturelles ; Marie-Christine BORDEAUX, Martine BURGOS, Christian GUINCHARD, préf. de Marie-Thérèse GEFFROY, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2005 – 207 p.
- *Des mots dans la ville, action culturelle et langue française en Rhône-Alpes*, Genouilleux, La passe du vent, 2006, 128 p.
- *La maîtrise de la langue, une responsabilité partagée*, actes du séminaire des 8 et 9 décembre 2003 organisé par la délégation générale à la langue française et aux langues de France et le centre international d'études pédagogiques.
- *L'investissement des musées auprès des personnes en situation d'insuffisance linguistique*, décembre 2004, étude conduite par Aurélien Pernot.
(http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/maitrise_langue/Rapport_Pernot.pdf)
- *Paroles partagées, quand la parole est enjeu* – Les cahiers d'Animer n° 4, 2006.



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris
Téléphone 33 (0) 1 40 15 73 00
Télécopie 33 (0) 1 40 15 36 76
Courriel : dglff@culture.gouv.fr
Internet : www.dglf.culture.gouv.fr

